

Un service de garde éducatif



Le service de garde de l'école **Sainte-Odile** accueille les enfants **dès 7 h le matin jusqu'à 18 h en fin de journée**. Il est fermé durant les jours fériés. En ce qui concerne la semaine de relâche, un sondage sera fait pour connaître vos besoins.

L'école et le service de garde appliquent les mêmes règles de vie, et les élèves doivent, bien sûr, les respecter.

Vos enfants trouveront au service de garde:

- Des éducateurs et des éducatrices motivés
- Une ambiance chaleureuse
- Un milieu enrichissant
- Un cadre de vie sécurisant.

Les nombreuses activités qui sont organisées par le personnel ont pour but de stimuler les enfants, de leur permettre de faire divers apprentissages et de prolonger l'enseignement qui leur est donné à l'école. Ces activités sont principalement **liées aux arts**.

Veillez noter qu'après les heures de cours, il est strictement défendu aux parents et aux élèves de retourner dans les classes.

Plateforme éducative

Notre service de garde est doté d'une **plateforme éducative**, exigence du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'équipe du service de garde est en quelque sorte une « alliée » des parents et des enseignants dans l'éducation des enfants qui lui sont confiés. Elle favorise la poursuite des apprentissages couverts en classe.

Tarifs

Le tarif pour les **enfants qui fréquentent régulièrement le service est de 8.10 \$ par jour**. Pour avoir le statut de régulier il faut être inscrit au minimum 3 jours semaine.

Pour les **enfants qui y viennent de façon sporadique**, le coût varie selon la période

3.00\$ matin

3.50\$ midi

8.10 \$ soir après l'école

Les jours fériés ne sont pas facturés. Le coût lors des journées pédagogiques est de 9.00\$ par jour plus frais supplémentaire s'il y a lieu.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à communiquer avec la technicienne responsable du service de garde, madame Martine Thériault, au **514 596-5568**.

Retard après 18 heures

Le service de garde ferme à 18 h (selon l'horloge au service de garde). Le parent en retard doit payer une amende de 1.50 \$ la minute, jusqu'à un maximum de 45 \$ pour une heure.

Journée Type

7 :00 Accueil jeux dans les locaux

7 :55 Début de l'école pour primaire

Jeux extérieur préscolaire

8 :55 Rentrée en classe pour le préscolaire

11 :26 Période de diner préscolaire et jeux extérieur

11 :30 Période de diner primaire et jeux extérieur

12 :48 Fin du diner préscolaire

12 :55 Fin du diner primaire

15 :03 Fin de l'école

Jeux extérieur pour tous

15 :45 Collation

16 :00 Activités dirigées

17 :00 Jeux extérieur

18 :00 Fermeture du Service de garde

